

Envoyée par courriel

**Madame Sonia LeBel**

Présidente du Conseil du trésor  
Secrétariat du Conseil du trésor  
4<sup>e</sup> étage, secteur 100  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8  
[cabinet@sct.gouv.qc.ca](mailto:cabinet@sct.gouv.qc.ca)

Montréal, le 7 décembre 2021

Objet : dossier de l'équité salariale pour les physiothérapeutes

Madame la Présidente,

Nous vous écrivons au nom de l'ensemble des physiothérapeutes du Québec œuvrant dans le réseau public de la santé. Nous avons été choqués et accablés d'apprendre le retrait de la proposition d'un règlement des plaintes en maintien de l'équité salariale de 2010 pour les physiothérapeutes, incluse dans l'offre patronale du 22 juin 2021 de l'entente de principe avec l'APTS.

Alors que vous nous avez laissé croire que vous aviez une réelle intention de régler ce dossier qui dure depuis plus d'une décennie, vous faites volte-face et, sans raison, décidez de retirer cette clause de l'entente, démontrant ainsi le peu de considération que vous avez envers les milliers de physiothérapeutes du réseau de la santé. En tant que ministre d'un gouvernement qui se dit réellement préoccupé par la notion d'équité, il est plus que temps que vous régliez ce préjudice envers nous et que les actions suivent les paroles.

Les physiothérapeutes jouent un rôle clé dans notre système de santé. Nous sommes reconnus comme ceux qui aident chaque année des milliers de Québécoises et Québécois victimes d'un accident de la route ou du travail, d'un AVC, d'un traumatisme crânien, d'une amputation, d'une chirurgie cardiaque, d'une blessure à la moelle épinière, d'un déconditionnement lié à un séjour aux soins intensifs post-COVID et de bien d'autres malheureux problèmes de santé, à retrouver leurs capacités physiques et leur autonomie leur permettant de reprendre leurs rôles parentaux, conjugaux, sociaux, leur travail et leurs loisirs. Notre expertise et nos compétences seront de plus en plus utiles à l'amélioration de l'offre de services du réseau de la santé par notre présence, entre autres, dans les urgences, les GMF et les départements d'orthopédie. En novembre dernier, lors du congrès de l'OPPOQ, le ministre de la Santé, Monsieur Christian Dubé, nous a d'ailleurs remercié pour notre travail essentiel auprès des Québécoises et Québécois de tous âges, spécialement durant la pandémie par notre participation active dans les

centres de convalescence et les cliniques de dépistage et de vaccination. Il a aussi mentionné notre importance future dans l'amélioration des services offerts dans les urgences de la province. Ces bons mots sont appréciés, certes, mais ne sont certainement pas cohérents avec l'affront que nous venons de subir.

Nous n'avons pas l'habitude d'être bruyants et exigeants mais nous demandons et méritons un minimum de considération et surtout de justice. D'autant plus que ce que nous demandons, ce ne sont ni des primes ni des bonus mais bien de recevoir ce qui nous est dû depuis longtemps. Notre patience est mise à rude épreuve et malheureusement, après une décennie de plaintes, de négociations par nos syndicats, de lettres aux différentes instances des différents gouvernements qui ont été au pouvoir, de pétitions déposées à l'Assemblée nationale et autres actions pacifiques, force est de constater que nous sommes toujours dans l'attente de ce qui nous revient de droit. En tant que ministre d'un gouvernement qui se veut responsable, vous serez certainement d'accord pour dire que vous devez payer vos dettes avant d'offrir des cadeaux à tout un chacun, ce qui n'a malheureusement pas été le cas au cours de cette dernière négociation.

Pour terminer, que ce soit à l'intérieur d'une convention collective ou non, nous vous demandons de régler, dans les meilleurs délais, le dossier des plaintes de l'équité salariale pour les physiothérapeutes, en nous accordant les montants auxquels nous avons droit. Vous démontrerez ainsi concrètement une réelle considération et reconnaissance pour notre contribution passée, présente et future au système de santé québécois et nous permettrez de continuer à faire notre travail avec tout le professionnalisme et le dévouement qui font de nous des acteurs essentiels au maintien de la santé et de l'autonomie des Québécoises et Québécois.

Veuillez noter que nous nous attendons à une réponse de votre part dans un délai raisonnable.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Simon Dalle-Vedove, pht  
Président de l'AQP